



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 2089

Texte de la question

M. Daniel Colin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la décision qui a été prise par le précédent gouvernement de supprimer, dès la rentrée prochaine, l'option mathématiques en classe de première scientifique (2 heures). Il l'interroge sur l'opportunité d'une telle décision.

Texte de la réponse

Dans ses conférences de presse du 29 avril et du 7 juin 1993, le ministre de l'Éducation nationale a présenté les décisions qu'il a prises sur la rénovation pédagogique des lycées. Ces décisions entreront en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 1993-1994 en classe de première et de la rentrée de l'année scolaire 1994-1995 en classe terminale. L'organisation interne des enseignements au sein des trois séries de la voie générale a été revue dans le sens d'une meilleure lisibilité, d'une moindre contrainte dans le choix des options proposées, ainsi que d'une diversification des formations dans la perspective d'études supérieures. À partir de la rentrée scolaire 1993 en classe de première, les enseignements sont organisés en deux grands groupes : les enseignements obligatoires et les options. S'agissant des options, l'élève doit en choisir une obligatoirement ; il a en outre la possibilité de prendre à titre facultatif d'autres enseignements optionnels. La liste des options de la classe de première a été définie de manière à ce que les élèves ne soient pas contraints à des choix trop marqués et trop précoces pré-déterminant à l'excès leur projet de poursuite d'études. Il convient en effet de garantir la progressivité de l'élaboration de celui-ci durant l'ensemble de la scolarité au lycée. En classe de première S, une option de sciences expérimentales est créée pour permettre aux élèves qui le souhaitent de s'initier à la méthodologie scientifique expérimentale dans les domaines de la physique-chimie et des sciences de la vie et de la terre. L'option de mathématiques, initialement prévue dans cette même classe, est quant à elle supprimée, pour éviter les effets pervers d'une trop grande spécialisation en mathématiques dès la classe de première. En classe terminale, l'innovation la plus importante qui concernera à la rentrée 1994 les élèves entrant cette année en première, consiste en la création d'enseignements de spécialité au sein de chaque série. Ils doivent permettre aux élèves de mesurer leurs aptitudes et leurs goûts pour les disciplines en fonction de leur projet d'études ultérieur dans l'enseignement supérieur. Parmi ces enseignements figurent les mathématiques avec un horaire de 2 heures par semaine qui peut s'ajouter à l'horaire de 6 heures commun à tous les élèves. Au sein de la série scientifique, les élèves ont ainsi la possibilité de se constituer plusieurs profils caractéristiques : « sciences-mathématiques », « sciences-physique-chimie », « sciences-sciences de la vie et de la terre », « sciences-technologie industrielle ».

Données clés

Auteur : [M. Colin Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2089

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1610

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2946